

**1 – IDENTIFICATION**

IDENTIFICATEUR	AC80
CODE PRODUIT	TCS-AC80-1, TCS-AC80-5, TCS-AC80-55
USAGE RECOMMANDÉ	Nettoyant concentré tout usage.
RESTRICTION UTILISATION	Ne pas mélanger avec d'autres produits.
FOURNISSEUR / FABRICANT	AUTO-CHEM INC 33 de Lyon Repentigny, QC J5Z 4Z3 450-654-9292 www.autochem.com
TELEPHONE URGENCE	CANUTEC 1-613-996-6666 (24 heures)

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION	Matière corrosive pour les métaux 1 Corrosion cutanée 1C Lésions oculaires graves 1 Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique; Irritation des voies respiratoires 3 Cancérogénicité 2 Danger pour le milieu aquatique, danger aigu 2 Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (corrosion) 1	
ÉLÉMENTS ÉTIQUETAGE		
MENTIONS AVERTISSEMENT	DANGER	
MENTIONS DANGER	H290 H314 H318 H335 H351 H401	Peut-être corrosif pour les métaux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Provoque de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Susceptible de provoquer le cancer. Toxique pour les organismes aquatiques.
CONSEILS PRUDENCE -PRÉVENTION	P234 P260 P264 P280 P271	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement.

	P201 P202 P273	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation.
CONSEILS PRUDENCE – RÉPONSE	P390 P301+P330+P331 P303+P361+P353 P363 P304+P340 P310 P321 P305+P351+P338 P308+P313	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Traitement spécifique : Rincer à grande eau. Traiter comme brûlure chimique. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvées ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
CONSEILS PRUDENCE – STOCKAGE	P403+P233 P405 P406	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion ou avec doublure intérieure.
CONSEILS PRUDENCE - ÉLIMINATION	P501	Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations municipales, provinciales et fédérales.
AUTRES DANGERS	Sans objet	

3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

DÉNOMINATION CHIMIQUE	C.A.S	CONCENTRATION
Nitilotriacétate de sodium	5064-31-3	1-5
Alcools C12-C15 éthoxylés	68131-39-5	1-5
Octyl sulfate de sodium	142-31-4	1-5
Trisodium phosphate dodécahydrate	10101-89-0	1-5
Métasilicate de sodium	6834-92-0	1-5

4 – PREMIERS SOINS

VOIES D'EXPOSITION	Inhalation, cutanée, oculaire, orale
--------------------	--------------------------------------

INHALATION	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
CUTANÉE	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau / se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
OCULAIRE	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical/consulter un médecin.
ORALE	NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Continuer de faire boire de l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
NOTE MÉDECIN	Traitement spécifique : Rincer à grande eau. Traiter comme brûlure chimique.

5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS	Mousse chimique, CO2, eau, selon les conditions de l'incendie.
AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS	Un jet d'eau direct peut provoquer une formation de mousse importante.
DANGERS SPÉCIFIQUES	Oxydes de carbone, fumée âcre.
ÉQUIPEMENT PROTECTION	Les pompiers doivent porter un équipement de protection et un appareil de respiratoire autonome approuvé NIOSH.
PRÉCAUTIONS SPÉCIALES	Ne pas laisser les eaux d'écoulement atteindre les égouts, fossés ou cours d'eau.

6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PROTECTION PERSONNELLE	Porter l'équipement respiratoire approprié et des vêtements de protection (Voir Section 8). Éviter le contact direct avec le produit. Éloigner le personnel non essentiel.
INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT/ NETTOYAGE	Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte pour élimination ultérieure (voir section 13). Empêcher la matière de s'infiltrer dans les cours d'eau ou les égouts. Retenir les eaux d'écoulement s'il y a lieu. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.
PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES	Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints. Disposer tout en respectant les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION	Les contenants doivent être identifiés correctement. Manipuler dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières, vapeurs ou brouillards. Éviter le contact avec les yeux ou la peau. Garder les contenants fermés. Les contenants vides peuvent contenir des résidus et doivent être manipulés comme résidus dangereux. Maintenir une bonne hygiène personnelle avant de manger, boire ou fumer. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit ou à proximité. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
-------------	---

TCS-AC80-1, TCS-AC80-5, TCS-AC80-55

STOCKAGE	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Garder les contenants fermés.
MATIÈRES INCOMPATIBLES	Agents oxydants, acides.

8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

INGRÉDIENT	C.A.S.	SOURCE	VALEUR
Nitriotriacétate de sodium	5064-31-3		Aucune limite établie.
Alcools C12-C15 éthoxylés	68131-39-5		Aucune limite établie.
Octyl sulfate de sodium	142-31-4		Aucune limite établie.
Trisodium phosphate dodécahydrate	10101-89-0	ACGIH ACGIH OSHA OSHA	VEMP 10 mg/m3 (Inhalation) VEMP 3 mg/m3 (Respirable) VEMP 15 mg/m3 (Poussière totale) VEMP 5 mg/m3 (Respirable)
Métasilicate de sodium	6834-92-0		Aucune limite établie.

MÉCANISMES TECHNIQUES	Assurer une ventilation générale et/ou par aspiration à la source pour maintenir les concentrations au-dessous des normes d'exposition.
PROTECTION RESPIRATOIRE	Maintenir les conditions atmosphériques sous les limites d'exposition. Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire autonome homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues ou lors d'un déversement.
VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques anti éclaboussures afin d'empêcher brouillard, vapeur et poussière d'entrer en contact avec les yeux. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.
PROTECTOIN OCULAIRE	Lunettes protectrices contre les agents chimiques. Porter un élément facial s'il y a risque d'éclaboussures.
RECOMMANDATIONS HYGIÈNE GÉNÉRALE	Fournir des douches de sécurité et oculaires à proximité des lieux de travail. Éviter la production de concentrations élevées de poussières, brouillards ou de vapeurs. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, vapeurs ou brouillards. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.

9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE	Liquide transparent, orange.
ODEUR	Âcre.
SEUIL OLFACTIF	Non disponible.
pH	12.99
POINT DE FUSION/CONGÉLATION	Non déterminé.
POINT INITIAL D'ÉBULLITION	100°C

TCS-AC80-1, TCS-AC80-5, TCS-AC80-55

POINT D'ÉCLAIR (coupe fermée)	Ne s'applique pas.
TAUX ÉVAPORATION	Non disponible.
INFLAMMABILITÉ	Ininflammable.
LIMITE INFÉRIEURE INFLAMMABILITÉ/EXPLOSIVITÉ	Ne s'applique pas.
LIMITE SUPÉRIEURE INFLAMMABILITÉ/EXPLOSIVITÉ	Ne s'applique pas.
TENSION DE VAPEUR	Non disponible.
DENSITÉ DE VAPEUR (air=1)	Non disponible.
DENSITÉ RELATIVE	1.05
SOLUBILITÉ (eau)	Soluble.
COEFFICIENT PARTAGE (n-octanol/eau)	Non disponible.
TEMPÉRATURE AUTO-INFLAMMATION	Non disponible.
TEMPÉRATURE DÉCOMPOSITION	Non disponible.
COV	0.0 g/L (0.0 Kg/Kg)
VISCOSITÉ	< 10 cPs

10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ	Stable lors de l'utilisation recommandée.
STABILITÉ CHIMIQUE	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
RÉACTIONS DANGEREUSES	Aucune polymérisation.
CONDITIONS À ÉVITER	Matières incompatibles, gel.
MATIÈRES INCOMPATIBLES	Agents oxydants, acides.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Oxydes de carbone.
INFORMATION ADDITIONNELLE	Aucune.

11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

EFFETS AIGUS				
INHALATION	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.			
CUTANÉ	Peut causer des brûlures chimiques. Rougeur, douleur, démangeaisons.			
OCULAIRE	Peut provoquer des lésions graves. Rougeur, douleurs, larmoiement.			
ORALE	Peut causer des brûlures à la bouche, la gorge, l'estomac.			
EFFETS CHRONIQUES				
INHALATION	Aucune donnée.			
CUTANÉ	Peut causer des lésions lors d'exposition prolongées.			
OCULAIRE	Aucune donnée.			
ORALE	Aucune donnée.			
INFORMATION ADDITIONNELLE				
EFFETS CANCÉROGÈNES (CIRC)	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Nitrotriacétate de sodium</td> <td>5064-31-3</td> <td>Groupe 2B : Peut-être cancérogène pour l'Homme.</td> </tr> </table>	Nitrotriacétate de sodium	5064-31-3	Groupe 2B : Peut-être cancérogène pour l'Homme.
Nitrotriacétate de sodium	5064-31-3	Groupe 2B : Peut-être cancérogène pour l'Homme.		
	Données pour la cancérogénicité par ingestion.			
EFFETS MUTAGÈNES	Aucune donnée.			
EFFETS TERATOGENÈS	Aucune donnée.			

TCS-AC80-1, TCS-AC80-5, TCS-AC80-55

EFFETS REPRODUCTION	Aucune donnée.
EFFETS SENSIBILISATION	Aucune donnée.
ORGANES CIBLES	Aucune donnée.
MALADIES AGRAVÉES	Aucune donnée.
SUBSTANCES SYNERGIQUES	Aucune donnée.

DÉNOMINATION CHIMIQUE	C.A.S.	DL50 ORAL mg/kg	DL50 CUTANÉ mg/kg	CL50 INHALATION
Nitrilotriacétate de sodium	5064-31-3	1300, rat	>10000, lapin	>5 mg/L, 4h, rat
Alcools C12-C15 éthoxylés	68131-39-5	1650 – 2000, rat	>2000, lapin	Aucune donnée.
Octyl sulfate de sodium	142-31-4	3200, rat	Aucune donnée.	Aucune donnée.
Trisodium phosphate dodécahydrate	10101-89-0	7400, rat	>7940, lapin	Aucune donnée.
Métasilicate de sodium	6834-92-0	1152 – 1349, rat	>5000, rat	>2060 mg/m ³ , rat

12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Nitrilotriacétate de sodium	5064-31-3
CL50 80 mg/L, 96h	Gammarus pseudolimnaeus
CL50 400 mg/L, 48h	Physa heterostropha
CL50 560 mg/L, 48h	Daphnia
CL50 298 mg/L, 96h	Lepomis macrochirus
CL50 102 mg/L, 96h	Pimephales promelas
CE10 22.8 mg/L, 72h (Biomasse)	Desmodesmus subspicatus
CE50 74.8 mg/L, 72h (Taux de croissance)	Desmodesmus subspicatus
CE50 91.5 mg/L, 72h	Desmodesmus subspicatus
CE50 143 mg/L, 5 jours	Navicula seminulum
CL50 90.5 mg/L, 27 jours	Oncorhynchus mykiss

Alcools C12-C15 éthoxylés	68131-39-5
CE50 10 – 100 mg/L, 72h	Algue
CE50 5 – 10 mg/L, 48h	Daphnia
CL50 5 – 10 mg/L, 96h	Poisson

Trisodium phosphate dodécahydrate	10101-89-0
CL0 2400 mg/L, 48h	Leuciscus idus

Métasilicate de sodium	6834-92-0
CL50 210 mg/L, 96h	Danio rerio
CE501 1700 mg/L, 48h	Daphnia magna

PERSISTANCE ET BIODÉGRADATION	Non disponible.
POTENTIEL BIOACCUMULATION	Non disponible.
MOBILITÉ DANS LE SOL	Non disponible.

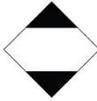
TCS-AC80-1, TCS-AC80-5, TCS-AC80-55

AUTRES EFFETS NOCIFS	Non disponible.
AUTRE INFORMATION	Ne pas laisser le produit ou les eaux d'écoulement de lutte contre l'incendie se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Bloquer les drains et fossés. Les surfaces affectées par un déversement doivent être nettoyées et restaurées aux conditions originelles ou à la satisfaction des autorités.

13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

MÉTHODE D'ÉLIMINATION	L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.
EMBALLAGE CONTAMINÉ	Les contenants vides devraient être recyclés ou éliminés par une installation homologuée pour la gestion des déchets.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES (CANADA)				
NUMÉRO ONU	APPELATION RÉGLEMENTAIRE	CLASSE	GROUPE EMBALLAGE	PLACARD
1760	LIQUIDE CORROSIF N.S.A. (Métasilicate de sodium)	8	III	
QUANTITÉ LIMITÉE : 5 L ou 5 Kg				
POINT D'ÉCLAIR		Ne s'applique pas.		

POLLUANT MARIN	Non.
REMARQUE	Éviter les matières incompatibles.

15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

CANADA	
LCPE	Les composants du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS) ou ils sont exempts.
ÉTATS-UNIS	
TSCA	Tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) ou ils sont exempts.

16 – AUTRES INFORMATIONS

VERSION	2.0
DATE	16 avril 2021.
PRÉPARÉE PAR	AUTO-CHEM INC.
ABBREVIATIONS	
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA	American Industrial Hygiene Association

CAS	Chemical Abstract Service
CEPA	Canadian Environmental Protection Act
CIRC	Centre International pour la Recherche sur le Cancer
CL / LC	Concentration létale /Lethal concentration
DL / LD	Dose létale / Lethal dose
CE / EC	Concentration efficace / Effective concentration
IARC	International Agency for Research on Cancer
LCPE	Loi Canadienne sur la Protection de l'Environnement
LES/NDSL	Liste extérieure des substances / Non domestic substances list
LIS/DSL	Liste intérieure des substances / Domestic substances list
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	Short-term Exposure Limit
STOT	Specific target organ toxicity
TCOC	Toxicité pour certains organes cibles
TLV	Threshold Limit Value
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average
USEPA	United States Environmental Protection Agency
VECD	Valeur exposition courte durée
VEMP	Valeur exposition moyenne pondérée
WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System
AVIS AU LECTEUR	Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Auto-Chem Inc. ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle d'Auto-Chem Inc. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.